

★ Vers la fin du greenwashing et du socialwashing !

- Je dis ouf, ouf, ouf ! La 1ère pierre est posée grâce à l'article l'article 1833 alinéa 2 du Code civil issu de la loi Pacte du 22 mai 2019 !
- Selon moi, cet article sonne le glas du greenwashing et le socialwashing ! Certes, ça prendra du temps... beaucoup de temps mais la notion de « finalité » de l'entreprise a réellement évolué, c'est un fait ! Les dirigeants ont l'obligation de respecter ce fameux article du Code civil.
- D'une seule finalité, économique, l'entreprise en possède maintenant 4 avec l'ajout de 3 nouvelles finalités d'ordre social, sociétal et environnemental.
- A noter que le non-respect du nouvel article 1833 du Code civil par la gouvernance est susceptible d'engager sa responsabilité civile.
- Place à une nouvelle solidarité entre l'entreprise et ses parties prenantes, internes et externes !
- [Lire l'article](#)



★ Et UN cercle vertueux de plus !

- L'association Relais & Châteaux, qui compte 580 hôteliers, restaurateurs et chefs indépendants publie son 1er rapport Développement Durable. Gageons que cela fasse des émules dans la profession !
- Cette publication est un 1ère, toutefois, elle vient conforter et étendre la démarche responsable de l'association : signature de la charte Ethic Ocean, participation de chefs au Refugee Food Festival, engagement contre la pêche au chalut électrique, obtention de prix de la gastronomie durable, d'étoiles vertes du Guide Michelin...
- Télécharger le [rapport développement durable](#)



★ Les incontournables pour engager les collaborateurs en matière de RSE

- S'assurer que les équipes disposent des bonnes connaissances avant d'investir par le biais de formations et d'ateliers participatifs.
- Mettre en avant les co-bénéfices, y compris ce que ça apporte directement aux salariés.
- Axer la stratégie RSE sur les « bons » enjeux.
- Une équipe dirigeante en 1ère ligne pour montrer l'exemple et conduire la dynamique RSE
- Les 3 ingrédients indispensables : moyens financiers, temps et moyens humains.
- Lire [l'article complet](#)

